

<http://clg-louis-pasteur-moree.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?rubrique43>

4-Langues vivantes

- Disciplines scolaires enseignées -



Date de mise en ligne : mardi 4 septembre 2018

Date de parution : 15 janvier 2025

Copyright © Collège Louis Pasteur Morée - Tous droits réservés

« L'enseignement des langues vivantes étrangères au collège est organisé en deux paliers.

Le palier 1 vise l'acquisition du niveau A2, notamment pour les élèves qui poursuivent une langue commencée à l'école élémentaire. L'acquisition du niveau A1 est visée pour les élèves qui débutent une nouvelle langue.

Le palier 2 permet aux élèves de consolider le niveau A2 et de progresser vers le niveau B1. »

([source](#))